
CABINET DU PREMIER MINISTRE

Initiative pour la Transparence
des Industries Extractives
ITIE -NIGER

SECRETARIAT PERMANENT

(+227) 20 32 59 50

Email : www.itieniger.ne

Le Secrétaire Permanent

/-)

**Monsieur Jonas Moberg,
Directeur du Secrétariat
ITIE international
Oslo - Norvège**

Réf. : 0021/CAB/PM/SP/ITIE

**Objet : Mise en œuvre de l'ITIE au Niger
Echéance de Validation**

Monsieur le Directeur,

Suite à la décision du Conseil d'Administration de l'ITIE International qui s'est réuni du 02 au 05 juin 2016 à Oslo, qui a fixé la date du démarrage de la validation du Niger au 1^{er} juillet 2016, j'ai l'honneur de vous informer que le Comité National de Concertation a convenu du report de l'échéance au 1^{er} janvier 2017.

A cet effet, il soumet la présente demande de prorogation à l'appréciation du Conseil, conformément à la Norme et en particulier au vu des circonstances exceptionnelles et des progrès dans la mise en œuvre de l'ITIE-Niger.

Le Niger a adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en 2005. Il a été admis « pays candidat » en septembre 2007. Il a acquis le statut de pays « Conforme » aux Règles de l'ITIE, en mars 2011 pour une période de cinq (5) ans, soit 1^{er} janvier 2016 pour la nouvelle la validation.

Durant cette période, le Niger a poursuivi et a renforcé la mise en œuvre de l'ITIE dans le respect des Règles et ensuite les Exigences. Aussi a-t-il régulièrement produit ses Rapports-ITIE et Rapports de mise en œuvre aux échéances fixées.

Les « **circonstances exceptionnelles** » et les « **progrès** » évoqués ci-dessus sont développés ci-après.

Les circonstances « exceptionnelles », échappant au contrôle des parties, sont liées à la situation sécuritaire

En effet, la situation sécuritaire à la frontière du Mali, de la Lybie, du Burkina Faso qui se caractérise par des attaques de bandes terroristes et surtout à l'Est du Niger, la Région de

Diffa frontalière avec le Nigeria, a préoccupé l'ensemble de la population nigérienne. Cette région est marquée par des attaques régulières de la secte Boko Haram venant du Nigeria et des îles du Lac Tchad contre les villes de Diffa, de Bosso et ses environs. Il y a eu de nombreuses pertes en vies humaines tant civiles que militaires et de nombreuses personnes réfugiées ou déplacées exposées à de crises humanitaires. Bien que cette menace soit permanente, mais est sous contrôle, le Niger s'est engagé avec les pays voisins et la Communauté internationale à combattre cette insécurité qui a endeillé le pays à plusieurs reprises et a constitué la priorité des priorités du Gouvernement. La situation a ainsi amené le Gouvernement et le Parlement à opérer des collectifs budgétaires pour réorienter davantage de ressources dans ce domaine. La prévalence de l'insécurité à toutes les frontières du Niger et dans certaines zones d'exploitation des ressources minérales constitue un obstacle à une large dissémination des rapports. Les audiences publiques dans ces zones d'insécurité où se trouvent les gisements pétrolifères en production sont extrêmement limitées, la région étant sous « état d'urgence ».

Ces allocations budgétaires exceptionnelles ont eu des effets sur le fonctionnement de l'Administration qui a également subi les contrecoups des élections législatives et présidentielles organisées au premier trimestre de cette année. En effet l'élaboration du fichier électoral suivie d'une campagne électorale intense ont mobilisé toutes les parties dont les services de l'administration avec comme corollaire des lenteurs dans le traitement des dossiers. Le Gouvernement, nouvellement mis en place en avril 2016, ne ménage aucun effort pour assurer le bon fonctionnement des services tout en veillant à la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national.

Le processus ITIE a été impacté, notamment dans les réponses aux recommandations des rapports.

En ce qui concerne les progrès, les faits marquants sont présentés ci-après :

1- La Norme 2016.

Dès le démarrage de la révision de la Norme 2013 jusqu'à l'adoption de la Norme 2016, nouveau cadre de référence qui régit la transparence des industries extractives, l'ITIE Niger s'est vite engagée dans ce processus afin de mieux se préparer aux échéances qui seront fixées. Aussi, toutes les activités ont été orientées pour satisfaire les exigences. C'est à ce titre qu'il est important pour les parties prenantes et les acteurs de l'ITIE Niger de s'en approprier pour évaluer objectivement les conclusions de l'examen du pays. Il est, par conséquent, nécessaire et raisonnable que le processus puisse bénéficier d'un temps pour mener à bien ses activités.

2- L'élaboration du rapport ITIE 2014 en cours avec une option sur celui de 2015, est bâtie autour de termes de référence en vigueur. Il contribuera davantage à cette appropriation par les membres du Comité National et d'autres parties prenantes. Sa publication a été programmée pour la fin du mois d'octobre avec un rapport de cadrage sur les données 2015. L'année considérée du rapportage a été marquée par l'aboutissement des négociations avec AREVA, le principal opérateur minier au Niger.

Deux évènements majeurs ont marqué cet accord : le régime minier applicable aux 2 principales sociétés d'exploitation d'uranium, COMINAK et SOMAÏR et la mise en suspension de l'important gisement d'uranium d'Imouraren. Les effets de cet accord seront évalués dans les rapports 2015 et 2016.

3- L'adoption par le Groupe Multipartite du Plan de travail 2016-2018, disponible sur le site de l'ITIE Niger, et bâti suivant les exigences de la Norme 2016, devrait constituer une base d'évaluation indispensable dans l'examen du Niger. Sa préparation a impliqué toutes les parties prenantes et sa mise en œuvre est en cours. Un bilan d'étape est prévu en fin d'année, notamment en termes de mobilisation de ressources financières.

Un Comité Ad hoc chargé de l'auto-évaluation poursuit ses travaux.

4- La révision institutionnelle, objet de plusieurs reports, est lancée et devrait aboutir à une reconfiguration des organes composants le dispositif institutionnel et par conséquent la désignation de nouveaux membres. Bien que, le dispositif actuel ait fonctionné de manière acceptable, l'objectif est de s'assurer que sa gouvernance respecte l'exigence 1.4 de la Norme. Sa mise en place est prévue au plus tard, le 30 septembre 2016.

5- L'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux constitue une des avancées de l'ITIE Niger. En effet, en référence aux orientations de la Norme, cette intégration a connu un début d'exécution par la saisine des structures administratives en vue d'adresser la question. Toutefois, il est noté une faible réaction à ce jour liée au contexte ci-dessus cité. Des rencontres sont prévues avec les principaux services, notamment les Ministères en charge des mines, des finances, du pétrole, la Cour des Comptes, etc.) afin de dégager les voies et moyens pour atteindre cet objectif. En ce qui concerne la Cour des Comptes, celle-ci a initié depuis 2010, en appui à l'ITIE Niger, le contrôle sectoriel des recettes issues des industries extractives en vue de la vérification des comptes de l'Etat. Elle a tout récemment partagé cette expérience avec l'institution du Sénégal et celle du Burkina Faso qui a effectué un voyage d'étude d'une semaine au Niger. Son rapport sur les recettes 2014 est prévu à la rentrée judiciaire d'octobre. Au sein du Secrétariat Permanent de l'ITIE-Niger, le développement d'un système d'information ITIE devrait participer à la réalisation de cet ambitieux programme dont la version bêta pourrait être présentée en novembre 2016.

6- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme triennal de renforcement des capacités financé en partie avec l'appui de la Banque Africaine de Développement à travers le PAMOGF sont lancées. Ledit programme met l'accent, entre autre, sur l'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux et l'appropriation de la Norme par le Groupe Multi partite, les acteurs de la Société Civile et l'Assemblée Nationale.

7- La dissémination du 6ème Rapport-pays (2013) qui a été quelque peu limitée (organisée principalement par les organisations de la société civile et le Secrétariat Permanent) compte tenu de la situation sécuritaire, connaîtra une amélioration avec la publication du rapport 2014. Cette activité sera menée avec l'appui financier de la BAD.

8- Le plan de travail 2016-2018 a également prévu une dissémination et la poursuite de l'étude prospective de l'industrie extractive, une première au Niger, réalisée par l'ITIE-Niger et qui a regroupé, pendant plusieurs jours, près d'une trentaine d'acteurs afin de permettre à ceux-ci de traiter de la problématique, en terme de gouvernance, de transparence, de contribution à l'économie à l'utilisation des ressources, etc. En effet, cette étude qui a identifié quinze acteurs (Etat, Parlement, Industries Extractives, Communautés Locales, Société Civile, Justice, etc.) et près d'une cinquantaine d'objectifs, a fait une analyse du jeu des acteurs et une analyse structurelle qui ont permis de dresser les rapports de forces entre acteurs ainsi que les variables influentes dans la gestion des ressources minières et pétrolières.

9- Les engagements du Gouvernement se sont poursuivis par la dotation moyenne annuelle de cent vingt mille dollars US (hors charges) ainsi que l'équipement du Secrétariat Permanent par des véhicules et d'un nouveau bâtiment.

Au vu de ce qui précède et l'engagement affiché des parties à poursuivre les activités identifiées et à respecter les échéances annoncées, le Comité National de Concertation de l'ITIE-Niger sollicite, conformément à la disposition 8.5, la prorogation de l'échéance de la validation du Niger à partir du 1^{er} janvier 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.



P.L :

- Plan de travail
- Chronogramme de publication du 7ème Rapport
- Extrait Etude prospective pour un changement dans les Industries extractives

Ampliations :

- DIRCAB/PM
- Comité National de Concertation ITIE Niger
- Secrétariat Permanent ITIE Niger